



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Var

## ARRÊTÉ DU MAIRE

**Portant commissionnement d'un agent en matière d'infraction à l'urbanisme**  
**Mme Ornella MURRONI**

**Le Maire de la Commune de Le Val (Var),**

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** le Code général de la fonction publique,

**VU** le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.480-1 et suivants ainsi que ses articles R.610-1 et suivants du code de l'urbanisme,

**CONSIDERANT** que pour assurer la protection du cadre de vie et que pour gérer au mieux le patrimoine foncier communal et son environnement, il convient de commissionner Madame Ornella MURRONI, responsable du service urbanisme, pour constater les infractions aux règles d'urbanisme,

### ARRÊTE

**Article 1 :**

Madame Ornella MURRONI, responsable du service urbanisme est désignée pour rechercher et constater par procès-verbal sur le territoire communal les infractions aux règles d'urbanisme, et est notamment habilitée à dresser les procédures prévues par les articles L.480-1 et suivants du code de l'urbanisme.

**Article 2 :**

Le présent arrêté, accompagné par une ampliation de l'acte portant recrutement de Madame Ornella MURRONI, responsable du service urbanisme, sera transmis à Monsieur le Président du tribunal de proximité de Brignoles en vue de l'assermentation de Madame Ornella MURRONI.

**Article 3 :**

Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée.

Une ampliation de cet arrêté de commission sera communiquée au Préfet, au Président du Tribunal de proximité ainsi qu'au Commandant de la brigade de Gendarmerie de Brignoles.

Le présent arrêté sera notifié et publié conformément aux textes en vigueur.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025

Reçu en préfecture le 01/07/2025

Publié le

ID : 083-218301430-20250620-15A\_2025-AI

Fait à LE VAL, le 20 juin 2025

Le Maire,  
Jérémie GIULIANO

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jérémie GIULIANO".

Notifié le : 01/07/2025  
Nom et signature de l'intéressée : MURRONI

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "MURRONI".

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification et de son affichage.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025

Reçu en préfecture le 01/07/2025

Publié le

ID : 083-218301430-20250620-15A\_2025-AI